

Mesures de prévention afin de lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)



La Préfecture de Haute-Garonne vous informe sur le renforcement des mesures de prévention afin de lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).



Depuis le 17/11/2020,
l'ensemble du territoire français
est classé en risque élevé
vis-à-vis du risque grippe aviaire.

Tenez-vous informé sur :
<https://www.haute-garonne.gouv.fr>
Rubrique : Politiques publiques
> Agriculture, élevage, forêt et développement rural
> Informations élevages par maladies
> Influenza aviaire



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs
destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et de matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- 🕒 Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- 🕒 Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- 🕒 Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fouets, mangeoires...).
- 🕒 Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- 🕒 Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Cliquez sur l'image pour l'agrandir ou [cliquez ici](#) pour la télécharger.